

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le 4 octobre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

_

Stéphane Travert obtient un allègement des exigences sanitaires pour une reprise effective des exportations de bovins français vers la Turquie

_

Stéphane Travert, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation se félicite de la signature ce jour d'un accord avec le Ministre de l'Agriculture et de la Forêt de la République de Turquie pour faciliter les exportations de bovins français vers la Turquie

A l'occasion du Sommet de l'élevage qui se tient à Cournon, Stéphane Travert a conclu ce jour avec son homologue, M. Monsieur Bekir Pakdemirli, Ministre de l'Agriculture et de la Forêt de la République de Turquie, un nouvel accord visant à faciliter les exportations de bovins français vers ce pays.

« Cet accord permet de concrétiser sur le terrain les bonnes relations que nos deux pays entretiennent dans les domaines agricole et agroalimentaire » s'est félicité Stéphane Travert. Il s'inscrit dans le cadre de l'action globale menée par le Gouvernement pour faciliter les exportations françaises dans ce secteur.

Le document sur lequel les Ministres se sont accordés ce jour est le fruit de longues négociations menées avec la Turquie. Les discussions se poursuivront par ailleurs avec les services vétérinaires turcs pour s'assurer de la pleine mise en œuvre opérationnelle de ces nouvelles dispositions, en particulier s'agissant des modalités des quarantaines d'animaux avant départ.

Contacts presse:

Service de presse de Stéphane TRAVERT - Tel : 01 49 55 59 74 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr